

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1537

27 juin 2013

SOMMAIRE

Arcsearch S.A.	73740	Electricité Fautsch s.à r.l.	73762
ARHS Cube S.A.	73737	EQT ITSL Holding S.à r.l.	73763
Autos Benelux SA	73747	EuroFlag Services	73755
Avere Asset Management S.A.	73737	Expert Petroleum Holdings S.à r.l.	73757
Azur Clean S.A.	73737	Fatsoula Imo S.à r.l.	73732
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. ...	73737	Feria S.à r.l.	73773
Baywa S.A.	73739	Financiera Comercial Chonta S.A.	73730
Belenergia S.A.	73736	FJ Holdings S.à r.l.	73732
BP Benelux SA	73747	Focus Park S.à r.l.	73734
British Vita (Lux II) S.à.r.l.	73738	Francaja Phinance S.A.	73732
British Vita (Lux II) S.à.r.l.	73738	GCP Europe	73734
British Vita (Lux II) S.à.r.l.	73738	GEWATEC Luxembourg S.A.	73734
British Vita (Lux II) S.à.r.l.	73738	Golden Invest S.A.	73775
B.S. Consulting S.A.	73737	Grevlin S.A.	73735
Build Management 2 S.A.	73739	Helyos Partners S.A.	73732
Build Management 2 SA Participations 2 SCA	73739	Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l.	73736
Build Management S.A.	73739	Hoche Besso Courtage S.à r.l.	73734
Burndy International Holdings S.à r.l.	73739	ING Life Luxembourg S.A.	73733
Campus West S.à r.l.	73775	ING Life Luxembourg S.A.	73733
Cegelec SA	73731	Input Holdings Luxembourg	73735
Centaurus S.à.r.l.	73730	Invest 8 S.A.	73730
CEREP II Investment Nine S.à r.l.	73731	Jardins en Beauté	73733
CEREP Investment U S.à r.l.	73731	JoDan Services	73731
Charters-Lux S.à.r.l.	73754	Kantec	73732
Clamans Counselling S.à r.l.	73740	KITOPH S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	73736
CNG Lux Investments	73742	Legacy S.A.	73735
Creative Quantum Glass S.à r.l.	73744	LF Hotels Acquisition II S.à r.l.	73736
Crossover Prod S.à r.l.	73748	LF Hotels Acquisition S.à r.l.	73736
CVC European Credit Opportunities S.à r.l.	73776	Liberty Globus S.A.	73735
Dotcorp Finance S.à r.l.	73760	Mezzerine Invest SA	73776
ECP Galaxy Holdings S.à r.l.	73750	Sival International S.A.	73733
		Valueinvest Lux	73776

Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.974.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2013, Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur FABIO MASTROSIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Mr Yves BIEWER représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy KETTMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 03 MAI 2013.

Pour: *FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013059234/21.

(130072230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Invest 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.748.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 avril 2013, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de catégorie B au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs de catégorie B démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 03 MAI 2013.

Pour: *INVEST 8 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013059241/21.

(130072241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Centaurus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013059383/12.

(130073046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Cegelec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 53.493.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 29 mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Patrick Jacobs de son poste d'administrateur, avec effet immédiat;
- nomination de la société Vinci Energies Benelux S.A., avec siège social au Boulevard de la Woluwe 60, B-1200 Bruxelles, enregistrée sous le numéro BE 0841.646.927, dûment représentée par Monsieur Guy Bertels, Ingénieur Civil, demeurant au 11 rue Pierre Géruzet, B-1160 Bruxelles, comme nouvel administrateur pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018;
- reconduction des mandats des administrateurs et du Président du conseil d'administration, pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018;
- reconduction du mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059405/20.

(130073173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

CEREP Investment U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.266.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013059416/10.

(130073828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

CEREP II Investment Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.137.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013059420/10.

(130073839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

JoDan Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 157.473.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013059625/14.

(130073075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Francaja Phinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061521/10.

(130075937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Helyos Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.656.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013059596/10.

(130073677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Fatsoula Imo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FATSOULA IMO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013059525/11.

(130072944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

FJ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 166.949.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013059533/11.

(130073308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Kantec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 118.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kantec

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013059637/12.

(130072855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 46.425.

Le bilan 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2013.
ING Life Luxembourg S.A.
Pieter Coopmans
Chief Executive Officer

Référence de publication: 2013059613/13.

(130073088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 46.425.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/2013.
ING Life Luxembourg S.A.
Bruno Gossart
Head of Legal & Tax

Référence de publication: 2013059614/13.

(130073309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Jardins en Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3593 Dudelange, 73, route de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 103.992.

Le bilan rectifié au 31.12.2011, qui remplace le bilan 31.12.2011, déposé au Registre de Commerce en date du 18/02/2013 sous la référence (L130028811).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/05/2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013059622/13.

(130073591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Sival International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 440.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 88.473.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 5 avril 2013:

1. Danielle Buche a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 7 mai 2013.
2. James Body, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 7 mai 2013 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 8 mai 2013.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013059874/15.

(130073295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Focus Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.871.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 avril 2013

1. La démission de Madame Séverine Desnos avec effet au 11 avril 2013.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel gérant en remplacement du gérant démissionnaire:
- Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 12 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013059538/13.

(130073244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

GEWATEC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 155.890.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mai 2013

L'an deux mille treize, le deux mai, les actionnaires de la société anonyme GEWATEC LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Eischen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.890, ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

La démission de Monsieur Patrick Hisette, gérant de sociétés, demeurant à L-8826 Perlé, 8, Grand Rue de son mandat d'administrateur de la société est acceptée.

En conséquence, Monsieur Patrick Hisette ne fait plus partie du conseil d'administration de la société.

Eischen, le 2 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2013059558/17.

(130073608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

GCP Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.815.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 3 mai 2013 sous la référence L130070322

Les comptes annuels révisés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon Callahan

Gérant A

Référence de publication: 2013059552/13.

(130073373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Hoche Besso Courtage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 160.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059597/10.

(130073607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Input Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Input Holdings Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013059606/11.

(130073443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Legacy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.859.

Le Bilan au 11 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013059673/10.

(130073672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Grevlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 40.426.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 10 avril 2013 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attrert et Joseph WINANDY.

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 15 janvier 2013 de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, représentée par Monsieur Patrice CROCHET au poste d'Administrateur en remplacement de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet dont il terminera le mandat.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de EURAUDIT Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie conforme

Koen LOZIE / Joseph WINANDY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013059570/20.

(130073293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Liberty Globus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.112.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Liberty Globus S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur B

Référence de publication: 2013059682/14.

(130072941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

LF Hotels Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 175.239.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Mai 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013059678/12.

(130073382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 165.946.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Mai 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013059679/12.

(130073355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.590,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059586/10.

(130073896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

KITOPH S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 100.356.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059649/10.

(130073412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Belenergia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061307/10.

(130076363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.907.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.881.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013061303/10.

(130075634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

B.S. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 45.486.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013061302/10.

(130075615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061299/10.

(130076515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Azur Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 110.350.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
SCHIFFFLANGE, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061300/10.

(130075804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

ARHS Cube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 157.764.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 23 avril 2013

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Stéphane Walch, demeurant professionnellement au 2B, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg à la fonction de délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061282/14.

(130076487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Signature.

British Vita (Lux II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.702.260,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour British Vita (Lux II) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013061312/11.

(130075523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

British Vita (Lux II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.702.260,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour British Vita (Lux II) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013061313/11.

(130075524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

British Vita (Lux II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.702.260,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour British Vita (Lux II) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013061314/11.

(130075827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

British Vita (Lux II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.702.260,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour British Vita (Lux II) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013061315/11.

(130075828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Burndy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 21.502.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061319/10.

(130076450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Build Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.127.

Les statuts coordonnés au 26 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013061316/11.

(130075847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Build Management 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.121.

Les statuts coordonnés au 26 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013061317/11.

(130075611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Build Management 2 SA Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.123.

Les statuts coordonnés au 26 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013061318/11.

(130075533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Baywa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.015.

Dépôt rectificatif du Bilan déposé le 13-05-2013 sous les références: L130075431

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061322/11.

(130075826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Arcsearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 127.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061277/10.

(130075829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Clamans Counselling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 5, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 177.096.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-neuvième jour d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Claude Hélène MERMANS, diplômée en gestion financière, née le 25 février 1973 à Dijon, demeurant au 5, rue des Champs L-8378 Kleinbettingen.

Laquelle comparante, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

„CLAMANS COUNSELLING S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large. Néanmoins, la Société n'exercera en aucune manière une activité qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

De plus, la société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par cent parts sociales (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Madame Claude Hélène MERMANS, prénommée, cent parts sociales	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Claude Hélène MERMANS, prénommée. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-8378 Kleinbettingen, 5, rue des Champs.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une ou plusieurs autorisations de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Pouvoirs

La comparante, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Gezeichnet: Claude Hélène Mermans, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2013. LAC / 2013/ 20102. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Mai 2013.

Référence de publication: 2013060667/124.

(130075370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

CNG Lux Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.685.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Julien MORETTI, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Mr Carlos Manuel NOVIS DE TALAVERA GUIMARAES, Economist, born in Rio de Janeiro, Brazil, on April 18, 1957, residing at 1185 Park Avenue Apt. 15A, New York, NY 10128-1312, United States of America,

by virtue of a proxy given on 9 April 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "CNG Lux Investments" (the "Company"), having its principal office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, has been incorporated by a notarial deed on 27 June 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2088 of 25 September 2007;

- that the capital of the company "CNG Lux Investments" is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, fully paid up;

- that Mr Carlos Manuel NOVIS DE TALAVERA GUIMARAES, prenamed, has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in his capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 5 April 2013, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 5 April 2013, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Julien MORETTI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Carlos Manuel NOVIS DE TALAVERA GUIMARAES, Economiste, né à Rio de Janeiro, Brésil, le 18 avril 1957, résidant à 1185 Park Avenue Apt. 15A, New York, NY 10128-1312, Etats-Unis d'Amérique,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée CNG Lux Investments (la «Société»), ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, a été constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2088 du 25 septembre 2007;

- que le capital social de la Société CNG Lux Investments s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Carlos Manuel NOVIS DE TALAVERA GUIMARAES, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 5 avril 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 5 avril 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MORETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: LAC/2013/17336. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060668/108.

(130075022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Creative Quantum Glass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7597 Reckange, 12, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 177.099.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deuxième jour de mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- TuliMAA Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7597 Reckange, 12, rue Hiel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 92.008, ici représentée par sa gérante unique, Madame Heljä Raisa Helena LAMPELA, épouse HEINDRICHS, styliste, demeurant à L-7597 Reckange, 12, rue Hiel.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger toutes les opérations et activités se rattachant directement ou indirectement aux activités suivantes:

- la conception, la recherche et le développement, la distribution, l'application et la mise en œuvre de solutions de traitement de surfaces, assimilés et dérivés;
- la prestation de services de secrétariat à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique;
- l'import et l'export de produits et de techniques.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «CREATIVE QUANTUM GLASS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Mersch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- TuliMAA Sàrl, précitée,	
- cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie comparante précitée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Xavier PACE, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1985 à Noisy-Le-Grand (France), demeurant à F-57050 Longeville le Metz, 13, rue du Général de Gaulle.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7597 Reckange, 12, rue Hiel.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. R. H. LAMPELA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 mai 2013. Relation: DIE/2013/5740. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060675/167.

(130075252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Autos Benelux SA, Société Anonyme, (anc. BP Benelux SA).

Siège social: L-4702 Pétange, 31, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 165.142.

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "BP BENELUX SA", établie et ayant son siège à L-4326 Esch-sur-Alzette, 38, rue de Stalingrad, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 129 du 17 janvier 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.142,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, bld Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, bld Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Paulo Jorge ABREU BRANDÃO, commercial, demeurant à L-4047 Esch-sur-Alzette, 3, rue Micky Bintz-Erpelding,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;
3. Transfert du siège social et modification subséquente le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société;
4. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «BP BENELUX SA» en «Autos Benelux SA».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: Autos Benelux SA."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Pétange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange."

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse à L-4702 Pétange, 31, rue Robert Krieps.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, DEMICHELET, ABREU BRANDÃO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 17070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060622/59.

(130075459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Crossover Prod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.078.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Monsieur Amaury CHOTARD, né le 8 juin 1989 à Le Chesnay (F), demeurant au 34, Rue Planche-botte F-27850 Menesqueville (France) de profession Chanteur.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «CROSSOVER PROD Sàrl»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Huncherange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la production ou la co-production d'oeuvres musicales, audio-visuelles, concerts, show-cases ou toute autre manifestation visant la promotion d'un ou de plusieurs artistes lors d'évènements publics ou privés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle assurera la conception, l'organisation et la commercialisation de spectacles et évènements radiophoniques ou télévisuels, le merchandising d'objets dérivés. La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra prêter tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets. Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir de leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social. La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur le procès verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013

Souscription et Libération des parts

Les 100 (cent) représentatives du capital social parts ont été souscrites comme suit:

Amaury CHOTARD, précité 100,- (cent) parts sociales
Total: 100,- (cent) parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents (1.200,-) Euros

Assemblée générale

Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à Saint Dizier (F), demeurant professionnellement au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant.

2. Le siège social de la société est fixé à 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentais soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CHOTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19287. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060676/95.

(130074957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

ECP Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 785.597,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.327.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-eighth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ECP Galaxy Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.327 (the Company). The Company has been incorporated on December 9, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 218 of February 2, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appeared:

ECP Galaxy Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-234181 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 765,597.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each to seven hundred eighty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 785,597.-), by way of the issue of seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven (765,597) new shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 765,597.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each to seven hundred eighty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 785,597.-), by way of the issue of seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven (765,597) new shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven (765,597) new shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a portion of a receivable in an amount of seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 765,597.-), that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind, which is now at the disposal of the Company, in an amount of seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 765,597.-) is fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated March 28, 2013 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder, to the Company is shown on the attached balance sheet of the Company as per March 28, 2013 (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder, is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least seven hundred sixty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 765,597.-), and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder, to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder, and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder, to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Contribution Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at seven hundred eighty-five thousand five hundred and ninety-seven United States dollars (USD 785,597.-), represented by seven hundred eighty-five thousand five hundred and ninety-seven (785,597) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mars, par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ECP Galaxy Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.327 (la Société). La Société a été constituée le 9 décembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinkcx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2010 sous le numéro 218. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

ECP Galaxy Holdings Limited, une société incorporée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-234181 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-) par l'émission de sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (765.597) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation du capital social spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé d'ATC Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-) par l'émission de sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (765.597) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (765.597) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une partie de créance d'un montant de sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-), que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature d'un montant de sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-) est entièrement affecté au compte nominal du capital social de la Société.

L'existence et l'évaluation de l'apport en nature de la Créance, qui est désormais à la disposition de la Société, est certifié entre autre par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport) et (ii) le bilan de la Société daté du 28 mars 2013 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Il ressort du Certificat d'Apport que:

«

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est démontrée dans le bilan ci-joint de la Société daté du 28 mars 2013 (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg et selon le Bilan joint, la valeur de la Créance est au moins égale à sept cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-), et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis le Bilan;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert de la pleine propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société aura la pleine propriété de la Créance qui dès lors sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat d'Apport et le Bilan ci-joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts pour y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 765.597,-), représenté par sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (765.597) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé d'ATC Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2013. Relation: EAC/2013/4614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060710/208.

(130075120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Charters-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 125.805.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- Monsieur Paul TAIEB, demeurant 17 place Winston Churchill L-4056 Esch-sur-Alzette,
- Madame Denise GUNTHER, demeurant 29 rue Nationale F-57480 Apach, ici représentée par Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, suivant procuration donnée le 8 avril 2013, à Apach, laquelle procuration, après avoir été signée par les parties et le notaire, restera ci-annexée.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit: Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «CHARTERS-LUX Sàrl», avec siège social à 7 rue Dicks L-4081 Esch-sur-Alzette,

Constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1052, du 4 juin 2007, Inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 125805,

Que le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (12.400.-EUR) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune,

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que les associés souhaitent procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée Charters-Lux Sàrl avec effet immédiat.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître la situation financière de la société.

Qu'ils déclarent encore que l'activité de la société a cessé, qu'ils reprennent les éventuels actifs et passifs.

Que les associés seront tenus des dettes éventuelles vis à vis des tiers.

Que dans les relations entre associés, Madame Denise GUNTHER, prédite, supporte l'intégralité des dettes éventuelles.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée à compter du 31 décembre 2012, et que la société est à rayer du Registre de Commerce et des Sociétés.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse de Madame Denise GUNTHER, prédite.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

73755

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge des comparants.

Le montant des frais incombant aux comparants en raison des présentes est estimé à 850.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TAIEB; BOULKAIBET; HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2013. Relation EAC/2013/5444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société à des fins d'ordre administratif.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013059437/47.

(130073819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

EuroFlag Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.370.

In the year two thousand thirteen, on seventeenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

European Shipmanagement Services LLC, a company existing and validly incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808 Delaware (United States of America), registered with Companies Register of the State of Delaware under file number 121192033,

represented by Mr Max MAYER, employee, having his professional residence at L-6130 Junglinster, 3, Route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

A) That the present Private Limited Liability Company "EuroFlag Services", with registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B173370, incorporated by deed dated 27th of November 2012 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated 24th of January 2013 under number 180, hereafter the 'Company';

B) That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares without par value;

C) That the appearing party is the current shareholder of the Company, representing 100% of the share capital;

D) That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the register office of the Company;

2. Subsequent amendment of article 2 paragraph 2.1 of the Articles of Association as follow:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

First resolution

The Sole Shareholder resolves the transfer of the registered office of the company from L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités (Grand Duchy of Luxembourg) to L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri (4th Floor) with immediate effect.

Second resolution

In order to show up the change resolved in the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the art.2 paragraph 2.1 of the Articles of Association as follow:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, known to the officiation notary, by name, surname, civil status and residence, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A COMPARU:

European Shipmanagement Services LLC, société existante et valablement constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808 Delaware (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 12119203,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, Route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la société à responsabilité limitée «EuroFlag Services», ayant son siège social à L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), 75, Parc d'Activités inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173370, a été constituée suivant acte reçu en date du 27 novembre 2012 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 janvier 2013 sous le numéro 180, ci-après la 'Société'.

B) Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

C) Que le comparant est l'associé de la Société, représentant 100% du capital.

D) Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification de l'article 2 paragraphe 2.1 des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus pour être lu comme suit:

« Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Première résolution

L'associé unique décide le transfert du siège social de la Société de L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), 75, Parc d'Activités à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri (4^e étage) avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En accord avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier les statuts de la société comme suit:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1767. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060705/115.

(130075020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.823.791,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Expert Petroleum Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 147.929 (hereinafter the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 August 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 September 2009 number 1865. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary, dated as of 6th December 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 432 of 21st February 2013.

The meeting was chaired by Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, with professional residence in Howald.

The chairman appointed as secretary Marie CASANOVA, lawyer, with professional residence in Howald.

The meeting elected as scrutineer Hélène KISLANSKI, lawyer, with professional residence in Howald.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the (i) six million seven hundred and sixty-nine thousand eight hundred and sixty (6,769,860) shares of class A with a nominal value of one USD (USD 1.-) each and (ii) five million fifty-three thousand nine hundred and thirty-one (5,053,931) shares of class B with a nominal value of one USD (USD 1.-) each, having a voting right and representing 100% of the share capital of the Company are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of article 10.2(a) of the Company's articles of association ("Articles") so as to read as follows:

" 10.2. Permitted Transfers.

(a) Except as provided in Articles 10.2(b), 10.2(c), 10.4, 10.5, 10.7 or in respect of an Excluded Issuance, no shareholder shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other shareholders. For the avoidance of doubt, the prohibition contained in this Article 10.2 shall not apply to an Excluded Issuance."

2. Addition of a new article 10.7 "Permitted Encumbrance", to the Articles so as to read as follows:

" 10.7. Permitted Encumbrance. As an exception to the prohibition on Encumbrances in article 10.1 (a), Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore) ("Expert Jordan") may Encumber its shares in the Company (the "Expert Jordan Encumbered Shares") in favour of FBME Bank Limited pursuant to a first-ranking pledge agreement dated on or about March 27, 2013, where Expert Jordan would be required to secure its underlying financial obligations, in accordance with the Luxembourg law on financial collateral arrangements dated 5 August 2005, as amended (such Encumbrance by Expert Jordan in compliance with this article 10.7 being an "Expert Jordan Permitted Encumbrance") provided further that in the case of an enforcement event pursuant to such pledge and FBME Bank Limited's enforcement of its rights:

(a) the Expert Jordan Encumbered Shares may be transferred from Expert Jordan to FBME Bank Limited (or its nominee) and article 10.1(a) and 10.3 shall not apply in respect of such transfer;

(b) the Expert Jordan Encumbered Shares, following the transfer in article 10.7(a) above, shall be registered in the name of FBME Bank Limited (or its nominee) in the register of members of the Company;

(c) FBME Bank Limited (or its nominee) may thereafter transfer the Expert Jordan Encumbered Shares held by FBME Bank Limited (or its nominee) following the enforcement of the Expert Jordan Permitted Encumbrance to a third party provided that FBME Bank Limited complies with the provisions of article 10.3; and

(d) any transfer effected in compliance with this article 10.7 shall not require further approval under article 16.3."

IV. After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 10.2(a) of the Articles so as to read as follows:

" 10.2. Permitted Transfers.

(a) Except as provided in Articles 10.2(b), 10.2(c), 10.4, 10.5, 10.7 or in respect of an Excluded Issuance, no shareholder shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other shareholders. For the avoidance of doubt, the prohibition contained in this Article 10.2 shall not apply to an Excluded Issuance."

Second resolution

The general meeting decides to insert new article 10.7 "Permitted Encumbrance" to the Articles, to read as follows:

" 10.7. Permitted Encumbrance. As an exception to the prohibition on Encumbrances in article 10.1 (a), Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore) ("Expert Jordan") may Encumber its shares in the Company (the "Expert Jordan Encumbered Shares") in favour of FBME Bank Limited pursuant to a first-ranking pledge agreement dated on or about March 27, 2013, where Expert Jordan would be required to secure its underlying financial obligations, in accordance with the Luxembourg law on financial collateral arrangements dated 5 August 2005, as amended (such Encumbrance by Expert Jordan in compliance with this article 10.7 being an "Expert Jordan Permitted Encumbrance") provided further that in the case of an enforcement event pursuant to such pledge and FBME Bank Limited's enforcement of its rights:

(a) the Expert Jordan Encumbered Shares may be transferred from Expert Jordan to FBME Bank Limited (or its nominee) and article 10.1(a) and 10.3 shall not apply in respect of such transfer;

(b) the Expert Jordan Encumbered Shares, following the transfer in article 10.7(a) above, shall be registered in the name of FBME Bank Limited (or its nominee) in the register of members of the Company;

(c) FBME Bank Limited (or its nominee) may thereafter transfer the Expert Jordan Encumbered Shares held by FBME Bank Limited (or its nominee) following the enforcement of the Expert Jordan Permitted Encumbrance to a third party provided that FBME Bank Limited complies with the provisions of article 10.3; and

(d) any transfer effected in compliance with this article 10.7 shall not require further approval under article 16.3."

Estimated costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it by reason of the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Hoalwd, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and professional residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons, in the case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché Du Luxembourg)

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Expert Petroleum Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social situé au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.929 (dénommée ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 septembre 2009 sous le numéro 1865. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 février 2013 sous le numéro 432.

La séance est ouverte sous la présidence de Renata JOKUBAUSKAITE, avocat à la Cour, résidant à Howald.

Le président désigne comme secrétaire, Marie CASANOVA, juriste, résidant à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hélène KISLANSKI, juriste, résidant à Howald.

Le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que les six millions sept cent soixante-neuf mille huit cent soixante (6.769.860) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune et cinq millions cinquante-trois mille neuf cent trente-et-une (5.053.931) parts sociales de classe B d'un dollar US (USD 1) chacune, ayant un droit de vote et représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour, dont les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Modification de l'article 10.2 (a) des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui donner la teneur suivante:

« 10.2. Cessions Autorisées.

(a) Sauf dans les cas prévus aux articles 10.2 (b), 10.2 (c), 10.4, 10.5, 10.7 ou en cas d'Emission Exclue, aucun associé ne peut céder ou autrement disposer de ses parts sociales sans les avoir préalablement proposé aux autres associés. Pour éviter tout malentendu, l'interdiction contenue dans le présent article 10.2 ne s'appliquera pas à l'Emission Exclue.»

2) Insertion d'un nouvel article 10.7 «Charges Autorisées» dans les Statuts, qui aura la teneur suivante:

« 10.7. Charges Autorisées. Par dérogation à l'interdiction de grever d'une Charge prévue à l'article 10.1 (a), Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore) («Expert Jordan») pourra grever d'une Charge les actions qu'il détient dans la Société (les «Actions Grevées d'Expert Jordan») en faveur de FBME Bank Limited, et ce, en vertu d'un gage de premier rang signé vers 27 mars 2013, par lequel Expert Jordan serait requis de garantir ses obligations financières, conformément à la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 relative aux contrats de garanties financières, telle que modifiée (une telle Charge faite par Expert Jordan conformément à cet article 10.7 est définie comme étant une «Charge Permise d'Expert Jordan»), à condition qu'en cas d'un événement entraînant la réalisation du gage et des droits de FBME Bank Limited relatifs à un tel gage:

(a) les Actions Grevées d'Expert Jordan pourront être cédées par Expert Jordan à FBME Bank Limited (ou son représentant désigné) et l'article 10.1 (a) et 10.3 ne seront pas appliqués à une telle cession;

(b) les Actions Grevées d'Expert Jordan, suite à la cession prévue à l'article 10.7 (a) ci-dessus, devront être inscrites au nom de FBME Bank Limited (ou de son représentant désigné) dans le registre des associés de la Société;

(c) FBME Bank Limited (ou son représentant désigné) pourra par la suite céder les Actions Grevées d'Expert Jordan détenues par FBME Bank Limited (ou son représentant désigné) à un tiers, à condition que FBME Bank Limited respecte les dispositions de l'article 10.3; et (d) toute cession effectuée conformément à cet article 10.7 ne devra pas être approuvée selon l'article 16.3»

IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10.2 (a) des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **10.2. Cessions Autorisées.**

(a) Sauf dans les cas prévus aux articles 10.2 (b), 10.2 (c), 10.4, 10.5, 10.7 ou en cas d'Emission Exclue, aucun associé ne peut céder ou autrement disposer de ses parts sociales sans les avoir préalablement proposé aux autres associés. Pour éviter tout malentendu, l'interdiction contenue dans le présent article 10.2 ne s'appliquera pas à l'Emission Exclue.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 10.7 «Charges Autorisées» dans les Statuts, dont la teneur sera la suivante:

« **10.7. Charges Autorisées.** Par dérogation à l'interdiction de grever d'une Charge prévue à l'article 10.1 (a), Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore) («Expert Jordan») pourra grever d'une Charge les actions qu'il détient dans la Société (les «Actions Grevées d'Expert Jordan») en faveur de FBME Bank Limited, et ce, en vertu d'un gage de premier rang signé vers 27 mars 2013, par lequel Expert Jordan serait requis de garantir ses obligations financières, conformément à la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 relative aux contrats de garanties financières, telle que modifiée (une telle Charge faite par Expert Jordan conformément à cet article 10.7 est définie comme étant une «Charge Permise d'Expert Jordan»), à condition qu'en cas d'un événement entraînant la réalisation du gage et des droits de FBME Bank Limited relatifs à un tel gage:

- (a) les Actions Grevées d'Expert Jordan pourront être cédées par Expert Jordan à FBME Bank Limited (ou son représentant désigné) et l'article 10.1 (a) et 10.3 ne seront pas appliqués à une telle cession;
- (b) les Actions Grevées d'Expert Jordan, suite à la cession prévue à l'article 10.7 (a) ci-dessus, devront être inscrites au nom de FBME Bank Limited (ou de son représentant désigné) dans le registre des associés de la Société;
- (c) FBME Bank Limited (ou son représentant désigné) pourra par la suite céder les Actions Grevées d'Expert Jordan détenues par FBME Bank Limited (ou son représentant désigné) à un tiers, à condition que FBME Bank Limited respecte les dispositions de l'article 10.3; et
- (d) toute cession effectuée conformément à cet article 10.7 ne devra pas être approuvée selon l'article 16.3»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Signé: Jokubauskaite, Casanova, Kislanski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013060707/179.

(130075097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.851.

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de mars,

Par-devant Me Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de DOTCORP FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.851, avec un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 août 2005, modifié dernièrement suivant acte par Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 octobre 2010 (la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, lequel a désigné comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Associés présents ou représentés, le mandataire des Associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par le mandataire des Associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante restera pareillement annexée au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, mille (1000) parts sociales représentant 100 % du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Annulation des parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») de la Société;
2. Modification des statuts de la Société (les «Statuts») par la suppression de l'article 10 des Statuts afin de refléter la première résolution;
3. Renumérotation des articles des Statuts afin de refléter la deuxième résolution;
4. Modification de l'article 24 des Statuts qui devra dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) leurs pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera distribué aux associés de la façon suivante:

- 1) Remboursement aux associés de leurs apports respectifs (les apports comprenant aussi bien les apports faits au titre du capital social qu'au titre de la prime d'émission).
- 2) Distribution de l'actif restant aux associés en proportion de leurs apports respectifs.»
5. Octroi d'un mandat afin d'effectuer les actes nécessaires à la réalisation des présentes résolutions;
6. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide conformément aux Statuts d'annuler les Parts Bénéficiaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide afin de refléter la première résolution de supprimer l'article 10 des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renuméroter les Statuts afin de refléter la suppression de l'article 10 prévue par la deuxième résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 (nouvelle numérotation) des Statuts qui devra dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) leurs pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera distribué aux associés de la façon suivante:

- 1) Remboursement aux associés de leurs apports respectifs (les apports comprenant aussi bien les apports faits au titre du capital social qu'au titre de la prime d'émission).
- 2) Distribution de l'actif restant aux associés en proportion de leurs apports respectifs.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, le cas échéant, d'octroyer un mandat afin que le ou les mandataires puissent accomplir les actes nécessaires à la réalisation des présentes résolutions et notamment afin de détruire le registre des Parts Bénéficiaires et tous les documents y afférents.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée au début de ce document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060693/84.

(130074820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Electricité Fautsch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9536 Wiltz, 7A, avenue Nic. Kreins.

R.C.S. Luxembourg B 103.243.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le vingt-trois avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont Comparu:

1. Monsieur Norbert FAUTSCH, demeurant à L-9512 Wiltz, 64, route de Bastogne

2. Madame Margot KASS, demeurant à L-9512 Wiltz, 64, route de Bastogne

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que Madame Joséphine KOSTER, née à Zemmer (D), le 10 mai 1921, veuve de Monsieur Joseph KASS et ayant demeuré en dernier lieu à L-9552 Wiltz, 1, rue des Pêcheurs et décédée le 04 avril 2013,

Qu'elle possédait 15 parts sociales de la société «ELECTRICITE FAUTSCH s.à r.l. en liquidation volontaire»

Que sa succession est échue à sa fille unique Madame Margot KASS, prénommée.

Approbation du transfert de parts

Monsieur Norbert FAUTSCH, prénommé, déclare accepter le transfert des parts au nom de la société «ELECTRICITE FAUTSCH s.à r.l. en liquidation volontaire» et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet du transfert de parts.

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ELECTRICITE FAUTSCH s.à r.l., en liquidation volontaire, avec siège social à L-9536 Wiltz, 7A, avenue Nic. Kreins, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en 1994 24 11521 date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 175 de 1995,

et mise en liquidation volontaire suivant acte reçu le 10 octobre 2011, par le Notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2 du 2 janvier 2012

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.243.

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-) divisé en cent (100) parts sociales de trois cent dix euros (310-) chacune

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que les associés prennent par conséquent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés approuvent le rapport du liquidateur, dressé le 23 avril 2013, ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Les associés accordent pleine et entière décharge de toute responsabilité présente et future au liquidateur pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de la répartition de l'actif après apurement de toutes les charges de liquidation.

Ils déclarent encore que l'activité de la société a cessé, qu'ils sont investis de tout l'actif et du passif de la société et ils déclarent expressément prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Quatrième résolution

Les associés décident que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Cinquième résolution

Les associés prononcent la clôture finale de la liquidation de la société ELECTRICITE FAUTSCH s.à r.l., qui cessera d'exister et dont les statuts seront supprimés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 770,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Fautsch, Kass, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 25 avril 2013. Relation: WIL/2013/275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060720/61.

(130075146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

EQT ITSL Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 177.069.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

EQT Expansion Capital II Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 45929,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Expansion Capital II Limited", prenamed, is the sole shareholder of EQT ITSL Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg with a share capital of ninety-eight thousand Norwegian Kroner (NOK 98,000), awaiting registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 2 April 2012, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at ninety-eight thousand Norwegian Kroner (NOK 98,000) divided into ninety-eight thousand (98,000) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create one new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each and to convert the existing ninety-eight thousand (98,000) shares of the Company into ninety-eight thousand (98,000) ordinary shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand Norwegian Kroner (NOK 60,000) so as to bring it from its present amount of ninety-eight thousand Norwegian Kroner (NOK 98,000) to one hundred and fifty-eight thousand Norwegian Kroner (NOK 158,000) by the contribution in kind of a receivable in the amount of sixty-thousand Norwegian Kroner (NOK 60,000) held by the sole shareholder against the Company and the creation and issue of sixty thousand (60,000) new shares of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each.

Proof of the existence and value of the contribution in the aggregate amount of sixty-thousand Norwegian Kroner (NOK 60,000) has been given by delivery of a contribution certificate from the managers of the Company dated 25 April 2013. The aforementioned contribution is at the disposal of the Company.

Subscription and Paying up

The sixty thousand (60,000) new shares of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) have been subscribed by EQT Expansion Capital II Limited, prenamed.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, each share having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven million four hundred and forty-two thousand Norwegian Kroner (NOK 7,442,000), to raise it from its present amount of one hundred and fifty-eight thousand Norwegian Kroner (NOK 158,000) to seven million six hundred thousand Norwegian Kroner (NOK 7,600,000) by the creation and the issue of:

- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class A shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class B shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class C shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class D shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class E shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class F shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class G shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class H shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class I shares; and
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class J shares;

of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, being seven million four hundred and forty-two thousand (7,442,000) new shares in total.

Subscription and Paying up

The seven million four hundred and forty-two thousand (7,442,000) new shares of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each together with a total issue premium of ninety-nine million six hundred and eighty thousand three hundred and eighty-four Norwegian Kroner (NOK 99,680,384) have been subscribed as follows:

EQT Expansion Capital II Limited, prenamed, has subscribed to:

- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class A shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class B shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class C shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class D shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class E shares;

- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class F shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class G shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class H shares;
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class I shares; and
- seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class J shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred and seven million one hundred and twenty-two thousand three hundred and eighty-four Norwegian Kroner (NOK 107,122,384) out of which: (i) seven million four hundred and forty-two thousand Norwegian Kroner (NOK 7,442,000) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) ninety-nine million six hundred and eighty thousand three hundred and eighty-four Norwegian Kroner (NOK 99,680,384) shall be allocated as share premium.

Evidence of the aforementioned payment has been given. The aforementioned contribution is at the disposal of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1. The share capital of the Company is fixed at seven million six hundred thousand Norwegian Kroner (NOK 7,600,000) represented by seven million six hundred thousand (7,600,000) shares of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, fully paid up, divided into:

- (i) one hundred and fifty-eight thousand (158,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- (ii) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class A shares (the "Class A Shares");
- (iii) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class B shares (the "Class B Shares");
- (iv) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class C shares (the "Class C Shares");
- (v) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class D shares (the "Class D Shares");
- (vi) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class E shares (the "Class E Shares");
- (vii) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class F shares (the "Class F Shares");
- (viii) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class G shares (the "Class G Shares");
- (ix) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class H shares (the "Class H Shares");
- (x) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class I shares (the "Class I Shares"); and
- (xi) seven hundred and forty-four thousand two hundred (744,200) class J shares (the "Class J Shares").

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the "Preference Shares". The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the "Shares" and "Share" shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 2 April 2013 and ending no later than on 31 December 2013 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2014 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class J Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers

will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up premium accounts into which any premium paid on any Share is transferred. Thus, any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares. Similarly, any amount of share premium paid into the Company on any Ordinary Shares shall be allocated to a premium account attached to such Ordinary Shares.

6.3. The share premium shall be distributed upon a decision of the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Preference Shares shall be exclusively distributed to the holders of the Preference Shares. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Ordinary Shares shall be exclusively distributed to the holders of Ordinary Shares.

6.4. Unless provided otherwise in the Articles, the Shares will have equal rights."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 16.3 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **16.3.** The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;

16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

16.3.7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;

16.3.11. the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class J Shares;

16.3.12. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille treize, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

EQT Expansion Capital II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Eamonn McDONALD, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que "EQT Expansion Capital II Limited", est l'associé unique de EQT ITSL Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec un capital social de quatre-vingt-dix-huit mille Couronnes Norvégiennes (98.000 NOK), immatriculation en cours auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 2 avril 2013, pas encore publié au Mémorial C (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille Couronnes Norvégiennes (98.000 NOK) représenté par quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune et de convertir les quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales en quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille Couronnes Norvégiennes (60.000 NOK), de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille Couronnes Norvégiennes (98.000 NOK) à cent cinquante-huit mille Couronnes Norvégiennes (158.000 NOK) par un apport en nature d'une créance d'un montant de soixante mille Couronnes Norvégiennes (60.000 NOK) détenue par ledit associé unique envers la Société et par la création et l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport d'un montant total de soixante mille Couronnes Norvégiennes (60.000 NOK) a été fournie par la délivrance d'un certificat du conseil de gérance daté du 25 avril. Le prédit apport est à la disposition de la Société.

Souscription et Paiement

Les soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune ont été souscrites par EQT Expansion Capital II Limited, prénommée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d' une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune.

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions quatre cent quarante-deux mille Couronnes Norvégiennes (7.442.000 NOK) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-huit mille Couronnes Norvégiennes (158.000 NOK) à sept millions six cent mille Couronnes Norvégiennes (7.600.000 NOK) par la création et l'émission de:

- sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie A;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie B;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie C;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie D;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie E;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie F;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie G;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie H;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie I;
 - sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie J;
- d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, s'élevant à sept millions quatre cent quarante-deux mille (7.442.000) nouvelles parts sociales au total.

Souscription et Paiement

Les sept millions quatre cent quarante-deux mille (7.442.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d' une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-dix-neuf millions six cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-quatre Couronnes Norvégiennes (99.680.384 NOK) ont été souscrites comme suit:

EQT Expansion Capital II Limited, prénommé, a souscrit à:

- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie A;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie B;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie C;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie D;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie E;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie F;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie G;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie H;
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie I; et
- Sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie J.

Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cent-sept millions cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre Couronnes Norvégiennes (107.122.384 NOK) dont: (i) sept millions quatre cent quarante-deux mille Couronnes Norvégiennes (7.442.000 NOK) seront alloués au capital social de la Société et (ii) neuf millions six cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-quatre Couronnes Norvégiennes (99.680.384 NOK) seront alloués au compte prime d'émission.

La preuve du paiement susmentionné a été donnée. Le prédit apport est à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à sept millions six cent mille Couronnes Norvégiennes (7.600.000 NOK) représenté par sept millions six cent mille (7.600.000) parts sociales d'une valeur nominale d' une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, entièrement libéré et divisé en:

- (i) cent cinquante-huit mille parts sociales ordinaires (158.000) (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- (iii) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- (iv) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- (v) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- (vi) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- (vii) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- (viii) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- (ix) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- (x) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");
- (xi) sept cent quarante-quatre mille deux cent (744.200) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Les parts sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie J sont ci-après dénommées les "Parts Sociales Préférentielles". Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles ci-après dénommées comme les "Parts Sociales" ou la "Part Sociale" doivent être interprétées conformément.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les "Associés" et individuellement un "Associé".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du (des) Associé(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et de l'annulation au(x) Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant au jour de l'acte notarié du 2 avril 2013 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2013 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie I").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie J").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer à se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, pour être retenu, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toutes pertes (y compris pertes reportées) exprimée comme positives et (ii) toutes sommes à affecter aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) de tous dividendes auxquels a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DP)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positive.

RL = toute somme devant être allouée dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tous dividendes auxquels a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou autres dettes de la Société payables endéans six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et Période de Catégorie I.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

6.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Ainsi, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles. De même, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Ordinaires sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Ordinaires.

6.3 La prime d'émission sera distribuée sur décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

6.4 Sauf disposition contraire des Statuts, les Parts Sociales confèrent les mêmes droits. "

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **16.3.** Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut recourir à une détermination finale du taux de change applicable à la devise utilisée pour convertir les fonds de dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une part sociale pendant une durée de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs des Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

16.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

16.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

16.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

16.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;

16.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

16.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

16.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

16.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

16.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

16.3.11 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J aura(ont) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J;

16.3.12 le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: EAC/2013/5864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060725/534.

(130074757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Feria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.561.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Ellis Park Invest AB, a company incorporated and existing under the laws of the Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556691-3256, having its registered office at 7A, Vilebovågen, S-217 63 Malmö, Sweden,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her on 24 April 2013 in Malmö (Sweden).

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Feria (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 115.561, having a share capital of EUR 12,500.00, incorporated pursuant a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg on 20 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1206 dated 21 June 2006 (the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and acting in the hereabove stated capacity, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

The sole partner decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to appoint Ms Marianne Uesson, a lawyer established at Rosenstigen 1, 216 19 Malmö, Sweden, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and granting the Liquidator the following powers:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law without requesting the authorization of the sole partner in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the partner in cash or in kind to his willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, and the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Ellis Park Invest AB, une société organisée et régie par les lois de Suède, ayant son siège social à 7A, Vilebovågen, S-217 63 Malmö, Suède et enregistrée auprès du registre du commerce de Suède sous le numéro 556691-3256,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Malmö (Suède) le 24 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Feria (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.561, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Paul Bettingen, alors resident à Niederaanven, grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2006, publié au Mémorial N o 1206 daté du 21 juin 2006 (la «Société»). Lequel comparant, représentant comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer Maître Marianne Uesson, établie à Rosenstigen 1, 216 19 Malmö, Suède en qualité de liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation de l'associé unique dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20096. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013060749/102.

(130074723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Campus West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.873.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House

60 Bishopsgate

Londres EC2N 4AW

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059380/19.

(130073580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Golden Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 137.361.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 6 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et de Madame Catherine DE WAELE, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et de la société PROCEDIA Sàrl établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 6 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et à Madame Catherine DE WAELE, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN et Madame Catherine DE WAELE auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Pour GOLDEN INVEST S.A.

Référence de publication: 2013059567/23.

(130073011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

CVC European Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.090.

Extrait des décisions prises par l'associé en date du 2 mai 2013

1. Monsieur Brandon Bradkin, né le 29 novembre 1966 à Illinois, États-Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 111 Strand, Londres, WC2R 0AG, Royaume-Uni est nommé gérant de catégorie A de la Société, pour une période illimitée.

2. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de cinq (5) à six (6).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Brandon Bradkin, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jonathan Bowers, gérant de catégorie A;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B;
- Monsieur Costas Constantinides gérant de catégorie B;
- Monsieur Simon Riley, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Douglas Maccabe, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 mai 2013.

Référence de publication: 2013059461/22.

(130073089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Mezzerine Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.408.

Les comptes annuels 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2013059722/10.

(130073085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 8 mai 2013

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Michael ANDERSEN, résidant professionnellement au 4 Peberlyk, DK-6200 Aabenraa, Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Jan GERHARDT, résidant professionnellement au 15 Skelagervej, DK-9100 Aalborg et Per MUNCK, résidant professionnellement au 3 Banktorvet, DK-6900 Skjern en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Petter BLONDEAU

- de réélire DELOITTE AUDIT S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

Extrait certifié sincère et conforme

Pour VALUEINVEST LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013060458/20.

(130073783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.
